



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 30619

## Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'endométriose. Pathologie chronique et invalidante dont les effets pervers et les coûts induits sont accentués par les défaillances actuelles du système de prise en charge médicale, l'endométriose touche une femme sur dix. L'association française de lutte contre l'endométriose, EndoFrance, préconise de modifier la formation initiale des généralistes, gynécologues et de l'ensemble des spécialités concernées, pour y inclure, de manière détaillée, l'étude de la pathologie, et de créer des centres de référence en France pour la prise en charge des endométrioses sévères. Cette association demande également que l'endométriose fasse l'objet d'une campagne nationale de sensibilisation. Aussi, il lui demande de lui faire part des mesures que le Gouvernement entend prendre pour mieux prendre en compte l'endométriose.

## Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association EndoFrance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30619

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juin 2013](#), page 6531

**Réponse publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 8151